

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

Avis
30 mai 2018

Venlafaxine (chlorhydrate de)

VENLAFAXINE ARROW GENERIQUES LP 37,5 mg, gélule à libération prolongée

plaquettes thermoformées (PVC/PE/PVDC/aluminium), B/50 (CIP : 34009 300 913 6 4)

VENLAFAXINE ARROW GENERIQUES LP 75 mg, gélule à libération prolongée

plaquettes thermoformées (PVC/PE/PVDC/aluminium), B/50 (CIP : 34009 300 915 2 4)

Laboratoire ARROW GENRIQUES

Code ATC	N06AX16 (Antidépresseur)
Motif de l'examen	Inscription
Listes concernées	Collectivités (CSP L.5123-2)
Indications concernées	« Traitement des épisodes dépressifs majeurs. Pour la prévention des récurrences des épisodes dépressifs majeurs. Traitement du trouble anxieux généralisé. Traitement du trouble anxieux social (phobie sociale). Traitement du trouble panique, avec ou sans agoraphobie. »

01 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET REGLEMENTAIRES

AMM	Date initiale (procédure décentralisée) : 16/11/2017
Conditions de prescription et de délivrance / statut particulier	Liste I

02 CONTEXTE

Il s'agit de la demande d'inscription des spécialités VENLAFAXINE ARROW GENERIQUES 37,5 mg et 75 mg, gélules à libération prolongée, sur la liste des spécialités agréées à l'usage des collectivités.

Ces spécialités sont des génériques de EFFEXOR LP 37,5 mg et 75 mg, gélules à libération prolongée.

03 CONCLUSIONS DE LA COMMISSION

Considérant l'ensemble de ces données et informations et après débat et vote, la Commission estime :

03.1 Service Médical Rendu

La Commission considère que le service médical rendu par VENLAFAXINE ARROW GENERIQUES 37,5 mg et 75 mg, gélules à libération prolongée est important dans les indications suivantes :

- **Traitement des épisodes dépressifs majeurs**
- **Pour la prévention des récides des épisodes dépressifs majeurs**
- **Traitement du trouble anxiété généralisée**
- **Traitement du trouble panique, avec ou sans agoraphobie**

Le service médical rendu est modéré dans le traitement du trouble anxiété sociale (phobie sociale).

La Commission donne un avis favorable à l'inscription sur la liste des spécialités agréées à l'usage des collectivités dans les indications et aux posologies de l'AMM.

03.2 Amélioration du Service Médical Rendu

Ces spécialités n'apportent pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR V) par rapport aux princeps EFFEXOR LP 37,5 mg et 75 mg, gélules à libération prolongée.